AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

BULLETIN N° 59 d'AOUT 1965

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 59 d'AOUT 1965 -

LES VERS DE LA GRAPPE

Parmi les insectes qui s'attaquent à la vigne, les vers de la grappe occupent une place importante. On rencontre deux espèces différentes, la Cochylis et l'Eudémis, dont les dégâts sont similaires, mais dont les biologies diffèrent sur certains points.

En effet, l'Eudémis nécessite pour se développer des températures sensiblement plus fortes que la Cochylis. C'est la raison pour laquelle, dans les vignobles de la Vallée de la Loire, on rencontre surtout la Cochylis. L'Eudémis ne pullule, la plupart du temps, qu'au cours des années chaudes et dans des secteurs localisés. Par contre, des températures élevées sont peu favorables à l'activité de la Cochylis.

Ces deux papillons ont dans nos régions, deux générations annuelles, dont l'évolution coïncide pour les deux espèces : la première génération se développe la plupart du temps de la mi-Mai à la fin Juin, la deuxième de la mi-Juillet à la fin d'Août. Le cycle d'évolution est le suivant : l'hivernation se fait sous forme de nymphes; au printemps, sous l'action du relèvement des températures, ces nymphes donnent naissance à des papillons qui s'accouplent puis déposent leurs oeufs sur les grappes, si les conditions climatiques sont favorables à la ponte. Après une incubation des oeufs de l'ordre de 8 à 15 jours, les jeunes larves naissent et s'alimentent aux dépens des grappes. En fin d'évolution, elles se transforment en nymphes qui donneront naissance aux papillons de la deuxième génération, dont les stades successifs sont identiques à ceux de la première.

Les dégâts occasionnés par les vers de la grappe diffèrent suivant la génération. En première génération, les chenilles rongent les jeunes grappes dont elles entrainent le dessèchement partiel ou total suivant la gravité de l'attaque. Par contre, en deuxième génération, les larves pénètrent à l'intérieur des grains de raisin, beaucoup plus développés à cette époque, ne causant qu'une très faible baisse de rendement, mais permettant, par les blessures occasionnées, le développement en année humide de la pourriture grise dont les dommages sont susceptibles d'être très importants.

Dans la Vallée de la Loire, les dégâts occasionnés par les vers de la grappe aux vignobles sont excessivement variables suivant les endroits. Certains secteurs, toujours les mêmes, sont presque régulièrement contaminés et les traitements destinés à lutter contre la Cochylis et l'Eudémis, sont souvent indispensables. D'autres zones sont la plupart du temps indemnes de leurs attaques et il est presque toujours inutile de les combattre. Les viticulteurs ont donc intérêt à bien connaitre la situation de leurs vignes sous ce rapport, pour n'intervenir qu'à bon escient. D'autre part, l'intensité des attaques des vers de la grappe est très variable suivant les années et la génération. Au printemps 1964, des pontes très nombreuses avaient été déposées dès la mi-Mai, et une intervention, qui devait être exécutée au début de Juin, s'imposait à la fois dans les secteurs régulièrement touchés et dans ceux habituellement non contaminés. Par contre, toujours en 1964, la deuxième génération de Cochylis fut presque inexistante et il ne fut nécessaire de combattre l'Eudémis que dans quelques zones très limitées. En 1965, la situation est quasiment inverse de celle qui a existé en 1964. La première génération très faible n'a intéressé qu'un secteur très restreint des vignobles; mais la deuxième génération est beaucoup plus étendue et justifie une intervention dans de nombreux cas.

Imprimerie de la Station d'ANGERS Directeur-gérant : P. BOURS

....

Les attaques de vers de la grappe sont par conséquent très irrégulières suivant les zones et les périodes. Les viticulteurs ont donc intérêt à bien connaitre leur développement de manière à n'effectuer des traitements que dans les cas où ils se justifient. Ils y gagneront sur le plan économique et ils éviteront ainsi les conséquences que les applications d'insecticides dirigées contre les vers de la grappe ont sur les pullulations d'araignées rouges. En effet, il est maintenant bien connu que certains produits sont les principaux responsables de la prolifération de cet autre grave parasite de la vigne. Il est par conséquent préférable de limiter au strict minimum les interventions dirigées contre les vers de la grappe tout en protégeant correctement la récolte.

J. BOUCHET.

VIGNE

AVERTISSEMENTS -

MILDIOU - Pour assurer un bon aoûtement du bois et la conservation du feuillage, effectuer un traitement généralisé sur toutes les vignes sensibles dans la semaine du 16 au 22 Août.

INFORMATIONS -

OIDIUM - Sur les vignes très contaminées, pour lesquelles la protection a été complètement éliminée par les récentes pluies, il est souhaitable d'envisager un poudrage.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS -

TAVELURES DES POIRES ET DES POMMES - La récente période de pluies a complètement éliminé la dernière protection. De nouvelles taches sont attendues dans la deuxième quinzaine du mois d'Août. En conséquence, dans les vergers où des taches existent, il convient de renouveler la protection le plus tôt possible.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - La protection a été également complètement éliminée par la pluie et quelques pontes issues du premier vol arrivent encore à éclosion. Par ailleurs, le premier traitement contre les chenilles du 2ème vol devant être très tardif cette année, il est souhaitable d'ajouter un produit anti-carpocapse à la bouillie anti-tavelure. Les variétés devant être récoltées très prochainement n'ont pas à être traitées. Se conformer strictement à la législation en vigueur.

Dans les Deux-Sèvres, région de la Gâtine, la situation est identique à celle qui existe dans les autres départements. Dans les vergers où le traitement conseillé dans la note du 3 Août a été exécuté avant la récente période pluvieuse, il y a lieu d'effectuer dès que possible une nouvelle application. Par contre, dans les vergers où ce traitement n'a pas encore pu être exécuté, le terminer de toute urgence. Ce traitement devra être dirigé à la fois contre le carpocapse et les tavelures.

INFORMATIONS -

ACARIENS DIVERS - En cas de nécessité, ajouter un acaricide aux bouillies précédentes.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Sur les variétés sensibles, effectuer un traitement cuprique ou organo-cuprique.

POMMES DE TERRE

AVERTISSEMENTS -

MILDIOU - Sur les variétés encore en pleine végétation, effectuer un nouveau traitement. Sur les variétés en fin de végétation où le Mildiou est apparu, effectuer un défanage à l'aide de l'un des produits suivants : Chlorate de soude à 20 K/Ha. - Diquat : 2 K/Ha. La pulvérisation doit être copieuse.

TOMATES

MILDIOU - Effectuer immédiatement un traitement.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

Tirage du 11 Août 1965 - 3.090 exemplaires.

...